

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard 17 novembre 2025 - 1,50 €

N° 162

Argent

Il y a une différence de mentalité entre Américains et Français en ce qui concerne l'argent. Autant un Américain dira spontanément combien il gagne autant ces questions restent tabou en France. Différence entre une mentalité d'origine protestante et une autre marquée par le catholicisme? Toujours est-il que si Donald Trump s'est battu pour que ses feuilles d'impôt ne soient pas rendues publiques, c'était pour cacher qu'il avait fait des pertes et non parce qu'il aurait eu honte de sa richesse.

À l'inverse, chez nous, depuis qu'une certaine transparence s'impose au personnel politique, on s'étonne de certaines pudeurs avec des ministres, voire des présidents, bien « pauvres ». Seraient-ils si mauvais gestionnaires de leurs propres deniers? Ou bien se sont-ils arrangés pour paraître moins riches car ils savent que les Français sont volontiers jaloux et partageux.

Et Nicolas Sarkozy, pourtant admirateur des États-Unis, lors de l'audience de la cour d'appel de Paris qui l'a provisoirement remis en liberté le 10 novembre, a essayé d'éluder la question du président de la cour sur ses revenus de 2023-2024. Mais le juge a estimé devoir lire d'une voix neutre : « 637 791 euros de salaires, 152 906 euros de pension de retraite, 1 331 056 euros de capitaux mobiliers, 2 342 008 euros de revenus non commerciaux, soit un total

de 4 541 512 euros »

C'est plus que ne l'imaginaient beaucoup de gens dont quelques-uns s'interrogent sur chacune de ces sources de revenus, que ce soit le cumul d'un tel niveau de retraite avec un tel niveau de salaire, du prix des conférences prononcées, des jetons de présence dans divers conseils d'administration...

De tout temps il y a eu des dirigeants politiques qui se sont enrichis dans ou autour de leurs fonctions. Jusqu'à présent cela n'a pas fait beaucoup de vagues. Est-ce qu'avec le déclassement de certaines strates sociales, une colère plus violente pourrait prendre le dessus? Rien ne l'indique. Mais il

est possible que la mobilisation en faveur du président condamné (et jusque-là présumé innocent) s'émousse. Que l'on songe aux braves gens qui, par milliers, lui auraient écrit à La Santé, avec parfois un mandat de 20 ou 30 euros pour l'aider à « cantiner »!

Frédéric Aimard

Le coup de pied de l'âne

M. Sarkozy est sorti de prison le 10 novembre 2025. L'incarcération provisoire avait surpris sinon choqué. La cour d'appel a appliqué la loi ce qui ne devrait



étonner personne. Tous les juristes objectifs donc non partisans car il y a des idéologues, savaient que les conditions de l'article 144 CPP pour remettre en liberté étaient réunies. Mais ce n'est pas le fond du dossier

SOMMAIRE

P. 1 : Sarkozy: Argent. P. : 2 Sarkozy : Le coup de pied de l'âne. P.3 : Lectures. P. 4 : Grippe aviaire. – Viticulture. – Intelligence artificielle. P.5 : Polygamie. – La F.A.I. fête ses 120 ans. P. 6 : Sud Soudan : la guerre oubliée. P. 7 : Brésil : Autochtones. P. 8 : Un Luky Luke façons Hugo Pratt.

■ **Boualem Sansal** : L'écrivain de 81 ans gracié par les autorités algériennes le 12 novembre, après les pressions de l'Allemagne, est arrivé à Berlin le soir même pour subir des examens médicaux, avant de regagner la France.

■ **Chemins de Fer** : La SNCF ayant jeté l'éponge concernant les trains de nuit Paris-Berlin qui s'arrêtent le 13 décembre, une coopérative belgo-néerlandaise, European Sleeper, a annoncé le 12 novembre qu'elle relevait le gant. Les nouveaux trajets seront disponibles à partir de mars 2026. Pour le Paris-Vienne, il n'y a pas encore de candidat.

■ **Armement** : Pour la troisième fois, l'usine de poudres et explosifs Eurengo de Bergerac (Dordogne) a été survolée par un drone le 12 novembre. Un convoi de chars Leclerc sur un train a été survolé par un drone en gare de Mulhouse le 11 novembre.

■ **Pharmacie** : Le groupe français Urigo (pansements, traitements de la peau), présent dans 60 pays, 3 800 employés dont 1 100 en France, 890 millions de chiffre d'affaires en 2024, a annoncé, le 14 novembre, la relocalisation de 200 emplois à Andrézieux-Bouthéon (Loire) dans une usine de 35 000 m² qui coûtera 60 millions d'euros, dont 600 000 euros de subventions.

■ **Tissage** : L'entreprise Safilin, filateur de chanvre et de lin depuis 1778, a fermé son site (23 salariés) de Béthune (Pas-de-Calais) le 10 novembre, trois ans après une tentative de rapatrier une partie de ses productions délocalisées en Pologne. Seulement 3 % du lin produit en France est encore filé dans l'hexagone, le reste part en Chine ou en Inde.

■ **Justice** : L'ancien ministre socialiste de l'Intérieur Bruno Le Roux est passé devant la 32^e chambre du tribunal correctionnel de Paris les 12 et 13 no-

dit Lybien qui a été jugé et il ne faut tirer aucun enseignement de l'arrêt rendu pour la suite à venir en 2026. À ce moment seulement la culpabilité ou l'innocence sera reconnue par les juges d'appel M. Sarkozy étant toujours non coupable théorique jusqu'à la décision définitive. La Justice est aléatoire. Elle peut se contredire. Sans avoir eu accès au dossier donc aux pièces, spéculer ou pronostiquer ne sert à rien. La Justice n'est pas qu'une émotion. La loi peut être à géométrie variable dans son application. L'actualité le prouve. Les juges ont une intime conviction qui s'appelle un pouvoir d'appréciation d'essence subjective défini nulle part, par aucun texte légal. Tout est toujours possible. Il faut attendre la fin de la partie.

Le diable se cache dans les détails. Ce qui compte ce sont les conditions imposées à M. Sarkozy pour son contrôle judiciaire et pas la motivation sur sa mise en liberté même si elle est essentielle pour le concerné. Les juges de la cour d'appel ont prononcé un véritable camouflet pour leur ministre qui si on s'y attarde ou si on est excessif – donc insignifiant ce qui est mon cas – est une critique de la séparation des pouvoirs. Le ministre de la Justice est membre de l'exécutif et dirige la politique pénale du gouvernement. Selon la Constitution de 1958 les juges font partie de l'autorité judiciaire qui n'est pas un pouvoir. Mais ils considèrent qu'en fait c'est le cas.

Le juge constitutionnel a étendu d'office son champ de compétences comme le Conseil d'État qui intègre aussi les décisions des juges européens. La Cour de cassation se substitue souvent

au législateur qui a d'autres préoccupations – on le voit avec l'examen actuel du futur budget élaboré par des canards qui s'agitent mais n'ont plus de tête – que de rédiger des lois claires, pensées dans leurs conséquences, avec des limites d'interprétation et surtout conformes aux nécessités actuelles de protection du pays et des citoyens, notamment dans le domaine régalien et de l'autorité en général.

On crie au gouvernement des juges mais si le Parlement, qui relève la tête, effectuait son travail les magistrats auraient les armes juridiques que le peuple veut voir utiliser, notamment en matière d'insécurité et terrorisme voire d'immigration et pour tous les sujets qui fâchent. Dont la laïcité. Ils ne seraient pas obligés parfois de s'en remettre à leur propre sagesse présumée. Ou de créer une jurisprudence ex nihilo et déconcertante ou préjudiciable pour certains. Les parlementaires ont une responsabilité si la Justice est devenue un bateau ivre et que les Français ne croient plus en elle.

L'arrêt mettant en liberté M. Sarkozy doit se lire au-delà du cas de l'ancien chef de l'État. M. Darmanin ministre de la Justice avait annoncé qu'il irait voir son mentor Nicolas à la Santé. M. Heitz procureur général à la Cour de cassation l'a déconseillé à son chef avec ses mots mesurés, en disant que cette visite faisait courir un risque à l'indépendance de la Justice. Ce sont donc les subordonnés qui donnent des consignes à leur supérieur dont par ailleurs ils contestent la politique de fermeté pénale qu'il met en place et ne veulent pas s'en saisir. C'est comme si

les militaires en action sur le terrain refusaient la stratégie de l'état-major et déterminaient leurs propres méthodes et buts de guerre. En exigeant que leur chef renonce à sa décision. C'est stupéfiant. Les juges ont-ils carte blanche? Le devoir de réserve leur est-il opposable?

M. Darmanin est quand même allé à la prison pour vérifier les conditions de détention d'un individu menacé dénommé Sarkozy. Condamné à ce stade de la procédure certes mais présumé innocent et surtout son ami. La démarche était singulière et légale. Il a été courageux mais les magistrats n'ont pas digéré la coulèvre. Le ministre n'a pas suivi leur recommandation, crime de lèse-majesté. On ne voit pas en quoi les magistrats d'appel qui vont juger M. Sarkozy ont eu leur indépendance menacée. Ou leur liberté d'appréciation mise en péril.

Parmi les obligations du contrôle judiciaire de M. Sarkozy, il lui est interdit de rencontrer M. Darmanin ministre et ses collaborateurs. Une précaution pour éviter qu'on lui livre des secrets sur la procédure d'appel? Les magistrats ne font donc pas confiance à leurs collègues ou aux hauts fonctionnaires du cabinet du ministre. Et naturellement ils se méfient de l'élu nommé ministre qu'est Gérard Darmanin. On est dans un nouvel épisode de la lutte entre les politiques et les juges. Ou du combat de la grenouille judiciaire qui veut se faire aussi grosse que le bœuf de l'exécutif. Mais sans avoir de responsabilité dans les actes qu'elle prend. On se cache derrière l'indépendance de la Justice pour fustiger toute critique en-

vers ses serviteurs qui eux, ne se gênent pas pour faire connaître leurs opinions. On se rappelle le mur des cons.

Les juges d'appel ont voulu faire d'une pierre deux coups. Le contentieux avec M. Sarkozy n'est pas nouveau. Mais les juges ont tancé à l'occasion leur ministre M. Darmanin pour lui rappeler qu'il n'est que de passage et que la Justice est le monopole des juges professionnels. Si on ne les écoute pas on s'expose à des effets boomerangs. Plus prosaïquement déchiffré cela veut dire que l'autorité judiciaire s'impose aux autres pouvoirs. Au secours sinon Montesquieu du moins les règles du Général De Gaulle. Il va bien falloir qu'un jour, quand les politiques seront devenus courageux, sans se soucier de se faire réélire, que l'on aborde le dossier Justice. Pas seulement celui des moyens matériels et des délais. Mais du statut des juges et de leur rôle dans l'État de droit. Il appartient aux politiques d'ouvrir ce chantier fondamental dans notre démocratie puisque la Justice est rendue au nom du peuple français. La Justice doit être insoupçonnable et efficace. Conditions pour avoir la confiance et pas la censure.

Avec la décision pour son ami Nicolas, Gérard le ministre de la Justice a reçu le coup de pied de l'âne. Je me réfère bien sûr à Jean de la Fontaine car la catégorie des ânes est très étendue, dont moi. Mais la problématique soulevée est sérieuse. L'âne de Buridan est mort de faim pour n'avoir pas voulu choisir entre un seau d'eau et un picotin d'avoine à égale distance de lui.

Christian Fremaux



JEUNESSE

Le journal intime

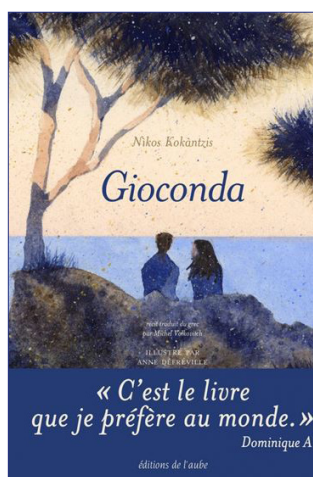
Ce roman est un calendrier de l'Avent. Du 1er au 24 décembre, chaque jour, il faut ouvrir l'un des vingt-quatre cahiers scellés pour avancer dans l'intrigue. Autant dire que l'on doit s'armer d'un coupe-papier et de patience pour parvenir au dénouement. Frank Thilliez publie son premier thriller jeunesse, une machination qui fait froid dans le dos. Sur le chemin du lycée, Naël ramasse un livre à la couverture angoissante : deux yeux jaunes et une bouche géante aux canines démesurées. C'est le journal intime de Léo, quatorze ans, kidnappé par un pervers, un an plus tôt.

« Le roman maudit », Frank Thilliez (texte) & Thomas Gilbert (illustration), Auzou, 388 p., 18,95 €.

BEAU LIVRE

Premier amour

Adolescent, Nikos Kokantzis a vécu un traumatisme qui le han-



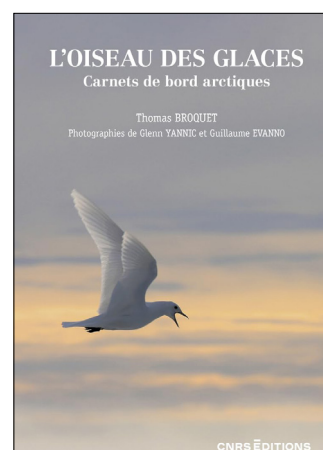
tera toute sa vie : la mort tragique de son premier amour. Dans ce quartier de Thessalonique, les familles se côtoient et les enfants jouent ensemble. Il s'éprend de la jolie Gioconda, la fille des voisins. Elle est juive et, avec d'autres, sera déportée. L'auteur raconte les premiers émois, la découverte de la sensualité et la perte douloureuse de l'innocence. Ce récit, qui a bouleversé de nombreux jeunes lecteurs à travers le monde, est réédité avec des illustrations dominées par la passion et la Grèce.

« Gioconda », Nikos Kokantzis (texte) & Anne Defréville (illustration), Éditions de l'aube, 140 p., 19,90 €.

SCIENCES

La mouette ivoire

Chercheur à la Station Biologique de Roscoff, Thomas Broquet explique sa mission au Groenland. Là-bas, des colonies de mouettes ivoires, l'oiseau des glaces (Ismåge en danois), prennent leur quartier d'été. Le scientifique a étudié leur cycle de vie



aujourd'hui menacé. Des photos de la faune et de la flore complètent l'ouvrage.

L'oiseau des glaces », Thomas Broquet (texte), Glenn Yannic & Guillaume Evanno (photographies), Cnrs éditions, 168 p., 20 €.

REVUE

Ouvrez l'œil

En quelques années, le trimestriel Openeye s'est imposé comme une revue de référence pour la photographie contemporaine. Exclusivement en ligne et gratuit, il présente une succession de portfolios aux thèmes variés (portrait, rue...) qui mettent en valeur la nouvelle génération de photographes.

« Openeye », <https://openeyelemagazine.fr>. 240 p.



vembre. La justice lui reproche, entre autres, d'avoir employé ses filles comme collaboratrices parlementaires quand il était député entre 2009 et 2017 pour, selon le Parquet national financier, environ 64 000 euros au total et le PNF doute de l'effectivité du travail. Il estime d'autre part que 37 334 euros de son indemnité parlementaire ont été détournés pour des dépenses personnelles.

■ **Corse :** Deux manifestations, à Bastia et Ajaccio, ont été organisées le 15 novembre, pour protester contre l'emprise de la mafia corse.

■ **Marseille :** Mehdi Kessaci, 20 ans, frère d'Amine Kessaci, candidat écologiste NFP aux municipales et figure associative du combat contre les narcotrafiquants, a été assassiné le 13 novembre par deux tueurs à moto. Un avertissement à toute la classe politique.

■ **Municipales :** Le 14 novembre, La France Insoumise a investi Sophia Chikirou, 46 ans, pour la campagne des municipales à Paris, et Sébastien Delogu, 38 ans, pour Marseille.

■ **J.O. :** Solideo (Société de livraison des ouvrages olympiques) l'établissement public fondé en 2017, qui a géré 70 équipements olympiques pour les J.O. de 2024, a décidé le 14 novembre de rendre à l'État et aux collectivités 52 millions d'euros (qui s'ajoutent aux 73 millions déjà restitués) sur environ 1,7 milliard de subventions.

■ **Jeux vidéo :** Le géant français des jeux vidéo Ubisoft (17 000 salariés) a demandé à Euronext de suspendre sa cotation en Bourse car la baisse de ses cours le rend vulnérable.

■ **Disparition :** L'ancien ministre et fondateur du Samu social et cofondateur de Médecins sans frontières, Xavier Emmanuelli, est mort le 16 novembre à 87 ans.

Grippe aviaire

Avec l'avancée de l'automne et les déplacements des oiseaux migrateurs, la grippe aviaire est malheureusement de retour dans nos campagnes malgré la vaccination systématique des canards d'élevage. Autour du lac du Der, aux confins de la Marne et de la Haute-Marne, ce sont environ 10 000 cadavres de grues cendrées qui ont été recensés ces dernières semaines. Comment s'étonner alors que des élevages soient touchés ?

En Dordogne à Vergt, c'est un éleveur-gaveur de canards, Patrick Aublant qui s'est vu prescrire par les services vétérinaires l'abattage de 30 000 animaux dont 7 000 canetons d'un jour. Se pose dès lors la question de l'indemnisation. L'État ne serait plus disposé qu'à rembourser les animaux mais pas la perte d'exploitation afférente. La différence est de taille et suffisante pour déclencher l'ire de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne.

Le Périgord n'est pas la seule région avicole touchée puisque des foyers infectieux ont également été signalés en Vendée et en Gironde. En Europe, d'autres pays font face à la progression inexorable de l'épidémie : l'Espagne a d'ores et déjà confiné les volailles sur l'ensemble de son territoire et la Belgique a connu de son côté ces dernières semaines une augmentation notable du nombre d'infections.

Jérôme Besnard

Viticulture

Venus du Languedoc, du Roussillon et même de

Provence, plus de 5 000 viticulteurs en colère ont défilé dans les rues de Béziers (Hérault) le samedi 15 novembre à l'appel de la FNSEA et des Jeunes agriculteurs, rejoints par le Coordination Rurale. Le mot d'ordre de cette manifestation était l'unité de l'ensemble la profession afin de demander à l'État et à l'Union européenne de l'aider de trouver des solutions rapides et viables pour répondre à la crise que connaît le monde viticole dans le sud de la France.

En effet le changement climatique en cours se caractérise par des périodes de sécheresses récurrentes, donc une baisse de la production tandis que les prix de vente stagnent et que les coûts de production augmentent. Ajoutez-y la baisse tendancielle de la consommation de vin en France et la concurrence croissante des vins en provenance de l'hémisphère sud (Chili, Afrique du Sud...) et vous comprendrez mieux le cocktail économique détonnant qui menace à court terme la trésorerie de nombre d'exploitations du Midi, des Bouches-du-Rhône aux Pyrénées-Orientales, sans oublier la situation identique que connaît le Bordelais dans ses terroirs les moins prestigieux.

Pour certains exploitants, l'arrachage des vignes est devenu la seule solution. L'accès à l'eau pour les besoins d'irrigation est devenu une nécessité. Dans tous les cas, pour beaucoup de représentants de la profession, le déblocage d'aides publiques conséquentes est la seule solution à court terme, en l'absence de barrières douanières dignes de ce nom.

J. B.

Intelligence artificielle

Dans le monde de la spéculation financière, le calcul rationnel joue un faible rôle. On peut passer en une journée de l'euphorie à la panique, gagner puis perdre des sommes folles et ruiner, au passage, les petits épargnants. Pourquoi ? Parce qu'on a cru au miracle, avant de s'apercevoir que les données concrètes étaient somme toute fragiles.

Les paris insensés sur les « valeurs technologiques » ne sont pas une nouveauté de l'année. Il y a 25 ans, nous avons connu et subi l'éclatement de la bulle Internet : le krach était survenu après cinq années d'euphorie au cours desquelles des firmes multinationales et diverses entreprises avaient dépensé des sommes fabuleuses pour acheter de jeunes sociétés spécialisées dans le développement du nouveau réseau. Puis on s'aperçut que les profits n'étaient pas au rendez-vous et le krach boursier fut suivi d'une récession économique.

Le même scénario est en train de se reproduire dans le secteur de l'Intelligence artificielle. L'entreprise américaine OpenAI, qui a lancé en 2020 une version de ChatGPT largement diffusée, a multiplié les promesses mirobolantes. Le patron de l'entreprise, Sam Altman, a même annoncé la prochaine arrivée sur le marché d'une Intelligence artificielle dotée d'une « conscience ». Les spéculateurs l'ont pris au sérieux et des centaines de milliards de dollars ont été investis dans le secteur, avec la perspective alléchante de profits fondés sur la suppression de millions d'emplois.

Cinq ans après le lancement de ChatGPT-3, voici

venu le temps du désenchantement. Le lancement de ChatGPT-5, en août dernier, a été décevant et il n'est plus question de créer une « conscience » artificielle. On s'aperçoit aussi que les modèles mis sur le marché multiplient les erreurs factuelles et provoquent des désordres psychiques massifs en raison de l'addiction provoquée par les « compagnes » et « compagnons » artificiels auxquels certains s'adressent. On constate enfin que les profits sont eux aussi décevants : en moyenne, il faut dépenser 16 dollars pour en gagner un seul.

Cela signifie que la bulle spéculative est déjà formée. Il suffit d'un événement mineur ou d'une rumeur pour qu'elle éclate. Comme au début du siècle, les conséquences seront ravageuses.

Claudine Uzerche

Polygamie

Selon diverses sources et l'alerte donnée par le député des Yvelines Charles Rodwell, la Cour européenne des droits de l'Homme pourrait se montrer favorable à la reconnaissance de la polygamie au nom du droit à la vie familiale ; à l'origine, se trouve un avocat yéménite réfugié aux Pays-Bas, désireux de faire venir ses deuxième et troisième épouses avec leurs enfants. En France, si le Code de la Sécurité sociale ne reconnaît qu'une seule des femmes d'un assuré polygame, il existe des assouplissements en faveur de certaines « coépouses » ; en outre, Paris a signé avec une douzaine de pays africains des conventions de sécurité sociale favorables aux familles polygames.

Il est intéressant de noter que le problème existe ailleurs et qu'il reçoit des traitements divers. Laissons de côté le cas des États-Unis avec le « mariage plural » des mormons, officiellement abandonné. Dans les pays musulmans, seule la Turquie et la Tunisie l'ont officiellement abolie, certains États la rendant difficile et d'autres ne l'empêchant pas.

En Inde, troisième puissance musulmane après l'Indonésie et le Pakistan, deux types de réponse viennent d'être récemment apportés. Le gouvernement de l'Assam, dirigé par des nationalistes hindous, pour lesquels la polygamie a été abolie en 1950, a proposé, le 9 novembre, une loi visant à l'interdire pour tous. En revanche, la Haute Cour du Kerala a adopté, le 30 octobre, un arrêté stipulant que la première femme doit être informée et entendue lorsque son époux envisage de contracter une seconde union, car « *une première épouse musulmane ne peut rester passive face à l'enregistrement du second mariage de son mari* » ; le juge a même précisé que, « *dans de telles situations, la religion est secondaire et les droits constitutionnels sont supérieurs* ».

Reste à savoir si cette approche communautaire, qui reconnaît à chaque religion sa propre réglementation, s'étendra un jour à la France et à d'autres pays européens.

Claudine Uzerche

La F.A.I. fête ses 120 ans

Sans doute l'une des plus anciennes fédérations sportives internationales, la Fédération Aéronautique Inter-

ationale (F.A.I.) a été créée les 12 et 14 octobre 1905. Huit membres fondateurs président à sa naissance : la France, les États-Unis, la Belgique, la Suisse, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie.

Au départ, ce sont des pilotes de ballons à gaz (ballons libres) qui forment cette fédération internationale, bientôt ouverte à l'aviation moteur naissante. L'aviation vient de naître il y a à peine deux ans.

Cette fédération est chargée de réglementer et d'organiser diverses activités dont les compétitions. Elle regroupe à ce jour 86 membres (pays) et 15 associés. C'est la fédération des aéronefs divisée en deux catégories : aérostat (sans moteur) et aérodyne (avec moteur). Elle doit gérer les fédérations nationales, les championnats internationaux et mondiaux, édicter les règlements dans chaque catégorie. Elle enregistre les différents records du monde et décerne des diplômes ainsi que les licences internationales. Parmi ses activités le travail en direction de la jeunesse, de la valorisation des sports de l'air, la lutte contre le dopage.

La fédération est organisée en une dizaine de commissions représentant les différentes disciplines comme aérostation, vol à voile, paramoteurs, saut en parachute.

Longtemps basée à Paris, elle siège désormais à Lausanne, présidée pour deux ans par un Américain et gère désormais également la partie espace et engins spatiaux.

Philippe Buron Pilâtre

■ **Cryptomonnaies :** La Chinoise de 47 ans qui avait escroqué 128 000 personnes par une pyramide de Ponzi en cryptomonnaies a été condamnée à 12 ans de prison par la justice britannique le 11 novembre. 61 000 bitcoins, d'une valeur actuelle de 6 milliards de dollars, ont pu être saisis par les enquêteurs.

■ **Ukraine :** Des proches du président Zelensky, dont son associé et ami Timour Minditch, 46 ans, et plusieurs ministres, sont soupçonnés d'une affaire de corruption à plus de 100 millions de dollars dans le secteur énergétique. Les biens des principaux suspects ont été gelés. Plusieurs ont fui à l'étranger.

■ **Ukraine :** Le président Zelensky est à Vélizy-Villacoublay le 17 novembre. Il espère pouvoir « acheter » des avions Rafale.

■ **Ukraine :** Les villes de Pokrovsk et Myrnohrad, verrous du Donbass, sont désormais encerclées par les forces russes et pourraient tomber en leurs mains d'ici quelques semaines, voire plus tôt.

■ **Turquie :** Le Parquet d'Istanbul a publié le 11 novembre l'acte d'accusation visant le maire d'Istanbul Ekrem Imamoglu, principal opposant à Recep Tayyip Erdogan. Il fait 3 700 pages détaillant 142 infractions qui lui font risquer jusqu'à 2 430 ans de prison ! 420 autres élus du Parti républicain du peuple (CHP) ont été inculpés afin d'empêcher ce parti, fondé par Kémal Ataturk, de remporter la prochaine présidentielle où des sondages lui prédisent plus de 30 % au premier tour.

■ **Automobile :** La co-entreprise Mercedes, Stellantis et TotalEnergies, qui devait construire une usine ACC de batteries électriques (nickel-manganèse-cobalt) à Termoli, région de Molise en Italie du Sud, a laissé entendre le 13 novembre, que le projet

allait prendre beaucoup de retard. L'échec de l'usine-mo-dèle de Douvrin dans le dé-partement du Pas-de-Calais au Nord de la France à fournir des batteries compétitives avec cette technologie en serait la raison. Stellantis miserait désormais plus sur son usine de Saragosse (province d'Aragon en Espagne) qui produira des batteries LFP (lithium-fer-phosphate), moins chères et plus robustes, développée avec son partenaire chinois CAT.

■ **Allemagne :** Le gouverne-ment allemand de coalition a annoncé, le 13 novembre, un tarif subventionné de l'élec-tricité pour les entreprises (à 5 centimes d'euro du kilowat-theure) et une baisse des taxes sur les aéroports.

■ **États-Unis :** Des milliers de documents relatifs à l'enquête sur l'affaire Epstein ont été ren-dus publics par une commission parlementaire le 12 novembre. Parmi eux, de nombreux mails échangés avec diverses person-nalités entre 2009 et 2019 qui montre que le milliardaire trafi-quant sexuel avait des contacts avec l'ex-prince Andrew ou Steve Bannon et contenant des jugements très sévères sur Do-nald Trump.

■ **Venezuela :** Camille Castro, un professeur de yoga fran-çais de 41 ans, qui avait été arbitrairement arrêté le 26 juin au Venezuela a pu rentrer en France le 16 novembre. Plus de 200 Français sont détenus de manière irrégulière dans diffé-rents pays étrangers.

La Nation Française

directeur de la publication :

Frédéric Aimard

Édité par Spfc-Acip

60, rue de Fontenay

92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015 Nanterre

N° TVA intracommunautaire

FR21418382149

ISSN 2967-2988

Imprimé par nos soins.

Sud Soudan : la guerre oubliée

par Jean Étèvenaux.

Au Soudan, depuis la fin du mois d'octobre, quelque 100 000 per-sonnes ont fui les massacres dans la ville d'El Fasher. Après un siège de plus de 500 jours, celle-ci est en effet passée sous le contrôle des FER, les Forces de sou-tien rapide, une milice paramilitaire accu-sée d'exécutions sommaires, de violences sexuelles, d'attaques contre les personnels humanitaires et visée par une enquête de la Cour pénale internationale pour génoc-ide. Elles contrôlent donc aujourd'hui de vastes portions du territoire, notamment dans l'Ouest, où elles ont pris le 27 octobre, El Fasher, la capitale du Darfour du Nord. Dans l'État voisin du Kordofan du Sud, les villes de Kadugli et de Dilling sont elles aussi privées d'accès humanitaire par les rebelles, dont une partie au moins regarde du côté du Soudan du Sud. Au total, plus de 10 millions de personnes dans tout le pays ont été déplacées par les combats. L'insé-curité alimentaire aiguë touche plus de 21 millions des 51 millions d'habitants.

De son côté, presque 15 ans après son in-dépendance, le Soudan du Sud a lui aussi replongé dans la tourmente. Arrestations, combats meurtriers dans le nord et montée des tensions entre le président Salva Kiir et son rival historique Riek Machar menacent le pays. En effet, dans ce qui demeure la plus jeune nation du monde, Salva Kiir, au pou-voir depuis l'indépendance de 2011 obtenue par sécession d'avec le Soudan, s'oppose à Riek Machar, chef de l'opposition, jusqu'à

il y a peu premier vice-président. Leur ri-valité plonge ses racines dans les divisions du mouvement de libération sud-soudanais, à l'époque d'avant la sécession. S'y ajoute une dimension ethnique, le premier appar-tenant à la communauté dinka (36 % de la population et chrétiens aux trois quarts) et le second à celle des Nuer (15 % du total et chrétiens pour un quart).

L'indépendance du Sud Soudan résulte de l'accord de paix signé en 2005, qui mit fin à deux longues guerres civiles entre le Nord et le Sud, de 1955 à 1972 et de 1983 à 2005. Mais, après la courte euphorie des débuts, le pays bascula dans le conflit interne. Dès dé-cembre 2013, des combats éclatèrent dans la capitale, Djouba, entre les forces des deux dirigeants. Selon l'ONU, ils auraient provo-qué près de 400 000 morts, avec le déplace-ment de plus de 4 millions de personnes, le tiers de la population. Après une première tentative en 2015, un nouvel accord a été conclu en septembre 2018, ouvrant la voie à un gouvernement d'union en 2020. Mais, en février 2025, les combats ont repris dans l'État du Haut Nil. Plusieurs responsables de l'opposition ont été arrêtés et, en septembre, le vice-président a été accusé de trahison, meurtre et crimes contre l'humanité.

Alors que les élections prévues en 2026 semblent s'éloigner, plus de 7,5 millions de personnes, une bonne moitié de la popula-tion, souffrent d'insécurité alimentaire. Et plus d'un million de réfugiés soudanais ont afflué au Sud Soudan. ■

Un Lucky Luke façon Pratt

N on seulement parce qu'il s'agit d'un bon filon commercial mais surtout parce qu'il y a un public très motivé, les héros de bd ont su trouver, après la mort de leurs créa-teurs, des continuateurs poursuivant les sagas de leurs aînés. Si Tintin de-meure l'exception (mais on ne compte plus les rééditions de variantes telle la version

prépubliée en 1954-1956 de *L'affaire Tournesol*), la grande majorité des person-nages devenus des mythes continuent allègrement leurs aventures. Certains n'apparaissent pas, il est vrai, très probants, comme le Ric Hochet de Zidrou et Van Liemt (Le Lombard), dont le décalage frise l'ana-chronisme et cultive l'ambi-güité entre le bien et le mal.

D'autres se situent dans une honnête continuation tel les Lefranc, avec un dernier opus, *La régate, de Régric et Roger Seiter* (Casterman), évoquant immanquable-ment l'un des derniers Tin-tin, *Vol 714 pour Sydney*. Les Schtroumpfs (Le Lom-bard), toujours cornaqués par la famille de Peyo, se retrouvent concurremment dans la série classique et le

Brésil : Autochtones

par Dominique Decherf

Va-t-on réussir à sauver l'Amazonie? Luiz Inacio Lula da Silva va-t-il gagner son pari? En imposant le choix de la ville de Belem, à l'embouchure du fleuve Amazone, capitale de l'État de Parà, deux fois grand comme la France, pour la tenue de la COP 30 du 10 au 21 novembre, le président brésilien avait voulu sensibiliser le monde à la sauvegarde de l'un des deux grands poumons de la planète (l'autre étant l'Océan). 60 000 visiteurs ont fondu sur la ville, mais bien peu iront s'aventurer aux abords de la forêt humide. D'abord il leur faudrait faire plusieurs heures de route avant de la rencontrer tant la région a été victime de la déforestation. En pirogue (à moteur) ce serait encore plus difficile. On leur a construit un impressionnant palais des Congrès en déblayant de vastes terrains à l'écart de la population majoritairement regroupée dans les favelas. 20 000 membres des forces de sécurité les protègent. Un millier d'autochtones sont censés participer aux travaux. Une COP des Peuples se tient en marge. Le 11 novembre une délégation des Kayapo a tenté de forcer l'entrée de la « zone bleue » réservée aux accredités.

Pour la première fois, au début de son présent mandat, le 1er janvier 2023, Lula avait pourtant créé un ministère des peuples autochtones et nommé à ce poste une autochtone, Sonia Bone de Sousa Silva Santos qui se fait appeler du nom de son clan Sonia Guajajara, une des cinq autochtones élues en 2022 à la Chambre des députés (sur 513) ex-coordinatrice de l'APIB (Articulação dos Povos Indígenas do Brasil).

Tout se passe en effet comme si l'Amazonie vue de l'extérieur était un immense ensemble végétal, important aussi pour sa biosphère, avec un habitat résiduel. On dispose

de statistiques relativement précises sur les types d'arbres, les plantes, les animaux. Il est beaucoup plus difficile d'obtenir des chiffres fiables de population, et singulièrement de ces fameux « autochtones ». De 868 000 personnes en 2010 à 1,7 million au dernier recensement, répartis entre 390 peuples et 290 langues sur 520 territoires délimités, « zones protégées » et « réserves », couvrant 14 % de la surface, soit 1,17 million de km². Voilà à peu près ce à quoi le chercheur aboutit, étant entendu que le Brésil ne couvre que 63 % de l'ensemble amazonien ou du bassin amazonien dont 5,5 millions de km² encore couverts de forêts. Huit autres États, dont la France à travers la Guyane, comptent également des peuples autochtones, dits ici Amérindiens. On estime que la population totale de la zone est de l'ordre de trente millions, essentiellement dans les villes (le Brésil compte 213 millions d'habitants).

Le grand dessein de Lula est le lancement d'un nouveau fonds mondial, le TFFF (Tropical Forests Forever Facility) dont 20 % bénéficierait aux peuples autochtones. Il lui reste à convaincre des partenaires de financement. Il lui faudra aussi s'assurer que l'on abandonne une vision de gestion d'en haut pour repartir de la base. Le musée du quai Branly Jacques Chirac présente jusqu'au 18 janvier 2026 une exposition fort originale : « Amazônia. Criações e futuros autochtones » (avec un magnifique n° de la revue « BeauxArts ») qui font précisément cela.

On se souviendra que le pape François avait réuni à Rome du 6 au 24 octobre 2019 un synode spécial sur l'Amazonie, destiné à prendre à bras-le-corps la dimension anthropologique et spirituelle du problème qui ne doit pas être passée sous silence devant l'urgence climatique mais en constitue au contraire le pivot central. ■

Village des schtroumpfs qui féminise l'univers avec des schtroumpfies. La grande œuvre de Jacques Martin, *Alix* (Casterman), poursuit vaillamment son épopée dans l'empire romain sur trois périodes, la classique (en dernier, *Le royaume interdit*), l'époque sénatoriale (*L'Atlantide*) et la jeunesse gauloise (*Corsica*).

Lucky Luke tire toujours « plus vite que son ombre » et le « cow-boy solitaire » popularisé par Morris et Goscinny poursuit son che-

min dans l'Amérique de la fin du XIX^e siècle avec son mélange d'intrépidité, de gentillesse et de sens de la justice enrobé d'humour. Depuis quelque temps, en dehors de la série courante, il est prêté de temps à autre à un auteur en dehors du sé-rail, un peu à la manière de Spirou, qui mène aussi une double vie. Appollo et Bruno viennent donc proposer *Dakota 1880* (Lucky Comics), un petit bijou de 64 pages sur lequel il convient de s'arrêter. D'abord, parce

que le titre constitue une référence au tout premier récit, paru en 1946, *Arizona 1880*. En outre, comme dans celui datant de 1974, il est composé de sept courts épisodes, mais qui se succèdent au long d'un voyage aussi initiatique qu'ancré dans la réalité d'alors. Certes, il n'y a ni Jolly Jumper, ni Rantanplan, ni les Dalton ; en revanche, on y croise un personnage réel, le célèbre rebelle métis canadien Louis Riel, et les femmes y apparaissent nombreuses,



apportant une touche d'humanité, de tendresse et de réalisme.

Mais ce qui frappe le plus l'œil, c'est le traitement des images à la Hugo Pratt. Signalons au passage que

Corto Maltese, depuis la mort de son créateur il y a trente ans, poursuit lui aussi ses odyssées – on emploiera le pluriel, car, depuis 2021, il a sauté un siècle, atterrissant cette fois dans l'époque contemporaine avec une sorte de fable écologique, *Le jour d'avant* (Casterman), due à Martin Quenehen et Bastien Vivès, dont c'est la troisième collaboration et qui reprennent, avec peut-être moins de dépouillement, les évocations graphiques de Pratt. En tout cas, le Lucky Luke d'Apolon et Brüno évoque irrésistiblement les traits du père de Corto Maltese. L'utilisation des bleus comme le recours à des fonds jaunes ou rouges ainsi que la tombée des flocons de neige se combinent merveilleusement avec les rideaux d'arbres desséchés et les esquisses de paysages et, aussi, avec l'alignement des tipis et la profondeur des canyons.

Dans cette histoire, Lucky Luke fait figure de voyageur et, déjà, de maître, tout en se montrant à l'écoute de ceux dont il croise le chemin : un jeune Noir parti chercher fortune dans le Nord auquel il apprend à tirer – car, « *dans l'Ouest il faut savoir manier un colt* » –, une jeune Irlandaise venant rejoindre son promis en garnison ou un photographe persuadé que le chemin de fer va apporter la civilisation alors que « *les histoires de cow-boys et d'Indiens, tout ça c'est déjà du passé* ». Et, pourtant, comme le dit la dernière vignette, « *lone-some cowboy, you've a long road to roan [cow-boy solitaire, tu as un long chemin à parcourir]* », phrase que n'aurait pas reniée Pratt.

Gihé

Lis & Parle

ÉDITIONS

INVITATION - **DÉDICACE**

*Les Éditions Lis & Parle et la Librairie éphémère Haussmann
ont le plaisir de vous inviter à la dédicace du livre de*

LAURENCE VARAUT

À l'affiche

Le lundi 24 novembre 2025
de 18h00 à 20h00



LAURENCE VARAUT

109 boulevard Haussmann

75008 Paris

Ligne 10 : Miromesnil ou Saint Augustin

Bus : 22, 52, 84, 94

Amoureuse d'un jeune enseignant, une mère de famille voit sa bibliothèque devenir l'objet d'une convoitise inquiétante. Elle travaille au cabinet d'un ministre rue de Grenelle, où elle veut témoigner d'un monde qui s'efface et auquel ses livres la rattachent. Faut-il renoncer à notre civilisation, comment préserver ce que nous aimons ? Que reste-t-il du monde de l'affiche électorale de 1974 où la fille d'un futur président regardait son père ? Une promenade au bord de la Seine, une soirée aux Invalides et à Sils-Maria dans les montagnes du canton des Grisons, une description intimiste de privilégiés inconscients d'être à la veille d'une guerre civile.

À l'affiche est un récit mémoriel et intimiste, sensible, où le lecteur est mêlé à une affaire de cœur baignée de réflexions et de souvenirs personnels, d'espoir, de déception aussi, dans un contexte où les cabinets ministériels et la politique servent de décor.

Laurence Varaut a publié plusieurs ouvrages dont, *Poèmes d'Engadine* (La Table Ronde 1978), *Marie Skobtsov* (Salvator 2014) et *Marie Skobtsov, sainte orthodoxe, Juste parmi les nations* (Nouvelle Cité 2024). *À l'affiche* est son premier roman.